

**Fondation Intelligence / Intelligence Foundation**

Organisme de bienfaisance enregistré — NE / BN : 855938502 RR0001

## Résolution du conseil d'administration

*Ratification et encadrement — Volet « Littératie en sécurité de l'IA »*

Montréal (Québec), le 2025-12-17

### **Administrateurs**

- Vincent Boucher — Président (administrateur)
- Stéphanie Tessier — Vice-présidente (administratrice)
- Dominic Garneau — Administrateur
- Patrick Taillon — Administrateur
- Sylvain Lussier — Administrateur

### **Préambule**

Les administrateurs soussignés (collectivement, le « Conseil »), agissant conformément aux lettres patentes, aux règlements généraux et à la législation applicable, adoptent la présente résolution (la « Résolution »).

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

- L'Organisme poursuit des fins de bienfaisance, notamment l'avancement de l'éducation du public, et exploite des programmes continus incluant l'Académie (réseau, formation et support) et la Conférence.
- Les dirigeants ont émis une « Directive des dirigeants — Mise en œuvre opérationnelle » datée du 2025-12-17 visant à mettre en œuvre le volet éducatif public intitulé « Littératie en sécurité de l'IA » (la « Directive »).
- Il est opportun que le Conseil ratifie la Directive et précise le cadre de supervision, de documentation et de continuité du programme éducatif.

### **IL EST RÉSOLU QUE :**

- 1) Ratification. Le Conseil ratifie la Directive et confirme la mise en œuvre du volet éducatif public intitulé « Littératie en sécurité de l'IA » à titre d'activité de bienfaisance de l'Organisme.
- 2) Nature éducative et accès public. Le Conseil confirme que le volet éducatif est offert gratuitement au public et comprend des modules structurés (objectifs d'apprentissage, contenu pédagogique, exercices et auto-évaluations), ainsi que des séances éducatives publiques dont les supports (enregistrements, diapositives, fiches, quiz) sont publiés en ligne.

3) Direction et contrôle. Le programme est réalisé par l'Organisme lui-même, sous sa direction et son contrôle. Lorsque des fournisseurs sont utilisés (p. ex. hébergement, production, outils), ceux-ci sont encadrés par des ententes appropriées et une supervision suffisante.

4) Responsable opérationnel. Le Conseil confirme la désignation de Vincent Boucher à titre de responsable opérationnel du programme, avec obligation de rendre compte périodiquement au Conseil.

5) Dépenses. Le Conseil approuve les dépenses raisonnables et modestes directement liées à la mise en œuvre du programme (hébergement, outils de diffusion, production de contenu, accessibilité), sous réserve du respect des contrôles internes et de la tenue de pièces justificatives.

6) Continuité. Le Conseil confirme un engagement de continuité : (i) publication initiale du programme et d'au moins un module structuré; (ii) tenue d'au moins une séance éducative publique; (iii) mises à jour régulières avec historique daté.

7) Livres et registres. Le Conseil confirme que l'Organisme maintient ses livres et registres requis au Canada, notamment : procès-verbaux/résolutions, historique des versions, journal des activités, preuves de diffusion (URL, dates) et documents liés aux dépenses approuvées.

8) Signatures. La présente Résolution peut être signée en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chaque exemplaire constituant un original.

### Signatures

Signature :	<b>Vincent Boucher</b> Président (administrateur)
Signature :	<b>Stéphanie Tessier</b> Vice-présidente (administratrice)
Signature :	<b>Dominic Garneau</b> Administrateur
Signature :	<b>Patrick Taillon</b> Administrateur
Signature :	<b>Sylvain Lussier</b> Administrateur